RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

Publié le

Envoyé en préfecture le 27/03/2024 Reçu en préfecture le 27/03/2024

ID: 077-257703546-20240318-130A_03_2024-DE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU SIETOM SEANCE DU 18 mars 2024

ARRONDISSEMENT DE MELUN CANTON DE OZOIR-LA-FERRIERE

SYNDICAT MIXTE
POUR L'ENLÈVEMENT
ET LE TRAITEMENT
DES ORDURES MÉNAGÈRES
DE LA RÉGION DE
TOURNAN-EN-BRIE

délégués - en exercice 97				
- présents 52				
Pouvoirs 8				
Total votants 60				

Affaire n°130/03-2024

COMPTE ADMINISTRATIF 2023 - ADOPTION

L'An deux mil vingt-quatre le lundi 18 mars à 18 heures, le Comité Syndical du syndicat mixte pour l'enlèvement et le traitement des ordures ménagères de la région de Tournan-en-Brie (SIETOM), dûment convoqué le 11 mars 2024 s'est réuni au siège du syndicat à Tournan-en-Brie sous la présidence de Monsieur Dominique Rodriguez, Président.

Secrétaire de séance : Hocine Oumari

ÉTAIENT PRÉSENTS:

Représentant la communauté de communes Brie des Rivières et Châteaux (CCBRC) :

Bruno REMOND, Jean-Paul MOSNY, Guillaume CHATELOT, Patricia CHAUVAUX, Jean-Paul BONVOISIN, Jean-Michel METIVIER, Jean-Claude OMNES, Jean-Pierre FERNANDES, Jean-Pierre MEUDEC, Virginie BRINJEAN, Jean-Claude COCHET, Jacqueline MOERMAN, titulaires et Pierre MURON, Daniel SARAZIN, Manuel CENDRIER, suppléants.

Représentant la communauté d'agglomération Melun Val de Seine (CAMVS): Yannick PONCE, titulaire.

Représentant la communauté d'agglomération Marne et Gondoire (CAMG) : François BENAVENTE, titulaire.

Représentant la communauté d'agglomération Paris Vallée de la Marne (CAPVM) :

Dominique BECQUART, Hocine OUMARI, Jean-Bernard BLONDIN, Pierre VASSEUR, Jean-Claude OLIVIERI titulaires et Marie-Elisabeth GUEZODJE, suppléante.

Représentant la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts (CCPB) :

Eric BONVARLET-SERAFIN, Dominique BENOIT, Olivier MATHEROT, Christian TIENNOT, Jean-Marie CHAVANCE, Patrick SALMON, Marie-Laure MORELLI (arrivée après le vote du compte de gestion), Ziain TADJINE, Laurent GAUTIER, Alain GREEN, Claude SEVESTE, titulaires.

Représentant la communauté de communes Val Briard (CCVB) :

Patrice LEGRAND, Géraldine MIRAT, Thierry MAURER, Yann LEMAULF, Stéphane ROBERT, Christian COQUELET, Josiane TROTTIER, Jonathan CHAUMONT, Jean-Claude COCQUELET, Jean-Claude MERAKCHI, Nathalie ROBAEYS, Hugues MARCELOT, Michèle BENECH, Laurence BARBAUX, Dominique RODRIGUEZ, Maurice BLANCHARD, titulaires et Bernard NENY, Eric PIASECKI, suppléants.

Envoyé en préfecture le 27/03/2024

Reçu en préfecture le 27/03/2024

Publié le

ID: 077-257703546-20240318-130A_03_2024-DE

Pouvoirs:

- de M. Saoût à Mme Chauvaux (CCBRC)
- de M. Devaux à M. Chatelot (CCBRC)
- de M. Anthoine à M.Bonvoisin (CCBRC)
- de M. Bord à M. Becquart (CAPVM)
- de Mme Haller à M. Blondin (CAPVM)
- de Mme Celanie à M. Olivieri (CAPVM)
- de M. Delavaux à M. Blanchard (CCVB)
- de Mme Barnet à Mme Morelli (CCPB).

Absents non représentés :

Représentant la communauté de communes Brie des Rivières et Châteaux (CCBRC) :

Xavier Mauborgne, Cédric Leseine, Patricia Casier, Eric Cantarel, Marc Houot, Guillaume Klotz, Alain Brucher, Nathalie Semonsu,

Excusées: Déborah Bernard, Nicole Vibert.

Représentant la communauté de communes l'Orée de la Brie (CCOB) :

Franck Grasseler, Pascale Prunet, Christophe Couloumy,

Excusé : Joël Bigot.

Représentant la communauté d'agglomération Melun Val de Seine (CAMVS) :

Aline Couderc, Nathalie Canet,

Excusée: Michelle Bouilland Chauveau.

Représentant la communauté d'agglomération Marne et Gondoire (CAMG) :

Denis Thouvenot.

Représentant la communauté d'agglomération Paris Vallée de la Marne (CAPVM) :

Jean-Pierre Mouillot, Gérard Tabuy, Jean-Pierre Foubert, Thierry Tasd'homme, François Bouchart, Excusés : Sofiane Ghozelane, Flora Phongprixa.

Représentant la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts (CCPB) :

Grégoire Cordesse, Marie-Paule Devauchelle, Frédéric Marcoux,

Excusés : Patrick Vordonis, Christine Fleck.

Représentant la communauté de communes Val Briard (CCVB) :

Marc Tétart, David Vicente, Eddy Bapelle, Etienne Leroy, François Moratille,

Excusés: Laudiane Meigne-Portes, Sébastien Gateau.

Envoyé en préfecture le 27/03/2024 Reçu en préfecture le 27/03/2024

Publié le

ID: 077-257703546-20240318-130A_03_2024-DE

130/03-2024 Compte Administratif 2023- Adoption:

Conformément au compte de gestion du comptable public, le compte administratif est présenté aux délégués et le Président ne participant pas au vote quitte l'Assemblée,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu le Compte Administratif 2023 dressé par le Président,

Considérant que ces résultats sont conformes aux résultats du compte de gestion 2023 établis par le comptable public,

En l'absence du Président, Monsieur Becquart, vice-président, présente au vote le compte administratif 2023,

Le Comité Syndical après en avoir délibéré,

ADOPTE le compte de Administratif 2023 :

CA 2023	Investissement	Fonctionnement	Total
Recettes	1 313 649,15	24 539 826,79	25 853 475,94
Dépenses	2 166 738,81	22 902 537,08	25 069 275,89
Résultat	- 853 089,66	1 637 289,71	784 200,05

Délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pour extrait conforme, Tournan-en-Brie, le 18 mars 2024.

Certifié exécutoire, Par affichage et transmission, en Préfecture.



Le Président, Dominique RODRIGUEZ. Signé électroniquement.

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif, situé au 43 rue du Général de Gaulle – 77000 Melun ou via la plateforme www.telerecours.fr, , dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou sa notification et de sa réception par le représentant de l'Etat.